POLITIQUE DES COURS PRIVÉS DE MUSIQUE

1. L'élève doit se conformer à l'horaire préalablement établi avec l'enseignant.
2. En cas de retard de l'élève, le professeur n'est pas tenu de prolonger les cours au-delà de la période allouée à cet élève.
3. **L'élève peut annuler une seule période de cours qu'il pourra reprendre**. Loisirs Lebourgneuf ou le professeur doit être avisé de cette annulation **au moins 24 heures à l'avance** faute de quoi la période sera considérée comme étant utilisée. La reprise du cours annulé aura lieu à la plage horaire convenue avec le professeur. Il n'y a aucun dédommagement si le participant annule plus d'un cours, s'il omet de se présenter ou s'il s'inscrit tardivement.
4. En cas de problème de santé du professeur, de tempête ou de toute autre condition hors de notre contrôle limitant l'accessibilité aux locaux de Loisirs Lebourgneuf, les cours seront reportés à l'intérieur de la même session.
5. Lors des **jours fériés** et des **journées pédagogiques**, les cours auront lieu comme à l'habitude.
6. Si l'élève abandonne ses cours pendant la session, aucun remboursement ne sera autorisé. Dans le cas de force majeure, blessure ou maladie empêchant la poursuite des activités, la politique de remboursement sera appliquée. La date de réception du formulaire de remboursement sera considérée lors du calcul et le remboursement ne sera pas applicable rétroactivement.
7. Une pratique régulière et un suivi des parents pour les jeunes étudiants sont indispensables pour la progression de l'élève. Il est recommandé d'avoir un instrument à sa disposition.

Bonne session !

La direction de Loisirs Lebourgneuf

1650, boul. La Morille Québec Qc G2K 2L2 Tél : 418-641-6686
www.loisirslebourgneuf.net information@loisirslebourgneuf.net

Mise à jour JV / PCA Novembre 2025